

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-5-5-9

Séance du jeudi 20 juin 2024

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES ET AUX RENCONTRES 1 CLUB, 1 COLLÈGE ET PARTENARIAT AVEC LE CREPS DE STRASBOURG - MAISON RÉGIONALE DE LA PERFORMANCE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MATT Nicolas
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
RAPP Catherine donne procuration à BELTZUNG Maxime
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à MILLION Lara
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BOHN Patricia, JENN Fatima, MUNCK Marc

ABSENTS :

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-5-2 du 6 février 2023 relatif à la nouvelle politique sportive alsacienne et ayant notamment adopté le règlement relatif au dispositif de soutien à l'organisation de manifestations sportives ainsi que le règlement relatif à l'aide au dynamisme des clubs sportifs incluant en particulier l'aide « Une rencontre Un collège, un club »,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-5-1 du lundi 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 – Une ambition pour la jeunesse, déclinée dans les politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les demandes de subventions déposées,
- VU l'avis favorable de la 9ème Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 3 juin 2024,
- VU l'avis favorable de la 10e Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim du 3 juin 2024,
- VU l'avis favorable de la 11ème Commission Eurométropole de Strasbourg du 3 juin 2024,
- VU l'avis favorable de la 12e Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 3 juin 2024,
- VU l'avis favorable de la 13e Commission Région Colmar du 3 juin 2024,
- VU l'avis favorable de la 14ème Commission Agglomération de Mulhouse du 3 juin 2024,
- VU l'avis favorable de la 15ème Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller du 7 juin 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions de fonctionnement au titre du dispositif de soutien à l'organisation de manifestations sportives pour un montant total de 93 031 €, aux structures bénéficiaires et selon la répartition détaillée en annexe 1 jointe à la présente délibération ;
- Précise que les subventions précitées attribuées au titre du dispositif de soutien à l'organisation de manifestations sportives feront l'objet d'un versement unique, à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier.
- Attribue des subventions de fonctionnement pour un montant total de 15 000 € au titre du dispositif « Un collège, un club » pour les 6 rencontres organisées pendant la saison sportive 2023/2024 par les 5 clubs évoluant en Nationale 1 figurant dans les tableaux joints en annexe 2 à la présente délibération ;
- Précise que les subventions précitées attribuées au titre du dispositif d'aide « Un collège, un club » feront l'objet d'un versement unique ;
- Approuve la convention partenariale portant sur l'accompagnement des sportifs de haut niveau dans une perspective d'excellence sportive à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et le centre de ressources et d'expertise de la performance sportive (CREPS) de Strasbourg / Maison régionale de la performance (MRP), jointe en annexe n°3 à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ladite convention de partenariat ;
- Précise que les crédits pour les subventions précitées seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature analytique</i>	<i>Montant</i>
P208	O004	P208E01	T94	(1118) - 65-65748-326	93 031 €
P208	O001	P208E01	T94	(1118) 65-65748-326	15 000 €
TOTAL					108 031 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Françoise BEY, Présidente de l'ASPTT Strasbourg